

Québec, le 22 février 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente répond aux questions inscrites au Feuilleton et préavis de l'Assemblée nationale du 10 février 2022 par la députée de Taschereau, madame Catherine Dorion, concernant le financement des organismes communautaires. Plus particulièrement, la députée souhaite savoir si le gouvernement répondra aux demandes du milieu communautaire par le dépôt d'un plan d'action gouvernemental et des investissements substantiels pour leur soutien à la mission. De plus, la députée demande si mon ministère assurera un financement additionnel à la mission globale des Corporations de développement communautaire (CDC).

D'entrée de jeu, j'assure à ma collègue de Taschereau que nous convenons tous deux de l'importance du milieu communautaire et que celui-ci est un acteur de premier plan pour le maintien du filet social.

Rappelons que le gouvernement du Québec a investi plus de 1,2 G\$ pour soutenir 5 254 organismes communautaires en 2019-2020. De plus, le budget 2021 a annoncé 174,9 M\$ supplémentaires, sur 5 ans, en soutien à l'action communautaire en contexte de pandémie. Nous savons que la crise sanitaire a exacerbé les besoins de milliers de Québécois et Québécoises auprès des organismes communautaires. Par conséquent, le gouvernement a, depuis le début de la pandémie, mis 176M\$ en fonds d'urgence à la disposition des organismes dans ce contexte.

... 2

Depuis, la mise à jour économique de novembre 2021 a annoncé des investissements supplémentaires pour le milieu communautaire. Plus de 111,2 M\$, sur 5 ans, seront déployés pour soutenir les organismes, notamment en service de halte-garderie, en prévention de la criminalité, en accompagnement spécial en matière d'habitation et en soutien pour remettre les jeunes en action. C'est sans compter le rehaussement du soutien à la mission de 75 M\$, sur 5 ans, pour les organismes en santé mentale, annoncé dans le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 et qui est effectif dès cette année.

Ces investissements constituent des gestes forts d'engagement et de reconnaissance envers le travail des organismes communautaires.

Par ailleurs, les travaux d'élaboration du prochain Plan d'action gouvernemental en action communautaire se poursuivent et visent à prendre en considération les besoins du milieu communautaire, dont celui des CDC, afin de proposer des réponses structurantes.

Ces travaux se réalisent à partir de consultations larges avec le milieu communautaire et ses partenaires. Ainsi, le gouvernement du Québec aura l'opportunité de démontrer, encore une fois, toute la reconnaissance et le soutien qu'il entend apporter au milieu communautaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes plus sincères salutations.

Le ministre,



Jean Boulet